



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 4 JUIN 2019

Le comité syndical dûment convoqué par sa présidente par lettre en date du 25 avril 2019,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

7 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, M. Bruno MARCHETTI, M. Gilles BOITEL, M. Alexis MANCEL, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY

En présence également des 2 membres suppléants suivants :

M. Dominique DEVILLERS suppléant de
Mme Claire MARAIS-BEUIL suppléante de

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

M. Daniel LECA ayant donné pouvoir à Mme Chanez HERBANNE

Etaient excusés :

M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Jean-Luc SAUVE, M. Jacques DORIDAM, M. Frédéric SAMBLIN, M. Jean CAUWEL, M. Didier RUMEAU, M. Daniel LECA, M. Philippe EYMERY, Mme Nathalie LEBAS, Mme Nicole COLIN, M. Patrice MARCHAND, M. Frans DESMEDT, M. Alain LETELLIER, Mme Martine BORGEO, M. Eric de VALROGER

M. Jacques DORIDAM
M. Philippe EYMERY
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
DÉPOSÉ
LE 15 JUL. 2019



Vu le code général des collectivités territoriales,

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2. des statuts du syndicat et à l'article L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales ;

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2019 06/04-07 relatif à la création du poste de conseiller auprès de la Présidente au sein du SMABT.

CONSIDERANT que depuis l'origine du syndicat, la présidence du SMABT a pour coutume de s'entourer d'un de ses plus proches conseillers ;

CONSIDERANT que cette situation perdure actuellement avec la collaboration au sein du SMABT du directeur de cabinet de la Présidente sous la forme d'un CDD de 6 mois ;

CONSIDERANT le caractère précieux de cette collaboration qui s'est illustrée lors de la crise de gouvernance rencontrée par la SAGEB ;

CONSIDERANT que ce poste est inscrit au budget primitif 2019 ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

DECIDE la création d'un emploi permanent à temps non complet de 3,5 h / semaine sur un grade de catégorie A (attaché).



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 15 JUL. 2019

